

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 24 février 2005

Messagerie

Projet de loi

ouvrant un crédit d'investissement de 2 250 000 F pour la mise en conformité de la stérilisation à la section de médecine dentaire permettant d'assurer un haut niveau de stérilisation des dispositifs médicaux réutilisables et le respect de l'ordonnance fédérale sur la prévention de la maladie de Creutzfeldt-Jakob

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global de 2 250 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'acquisition de matériel dentaire compatible avec les nouvelles normes de stérilisation, pour l'équipement et le mobilier de distribution, stockage et retraitement des dispositifs médicaux réutilisables.

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit est inscrit au budget d'investissement dès 2005 sous la rubrique 35.00.00.506.65.

Art. 3 Subvention fédérale

Une subvention fédérale est prévue. Elle sera comptabilisée sous la rubrique 35.00.00.660.65 et se décomposera comme suit:

• montant retenu pour la subvention	2 250 000 F
• subvention OFFT (dès 2006)	– 675 000 F
	<hr/>
• financement à la charge de l'Etat	1 575 000 F

Art. 4 Financement et couverture des charges financières

Le financement de ce crédit (déduction faite de la subvention fédérale) est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

La section de médecine dentaire

La section de médecine dentaire (SMD) de l'Université de Genève est la seule école de médecine dentaire de suisse romande. Elle se situe 19 rue Barthélemy-Menn à Genève. Elle dispose d'un budget de 15 700 188 F en 2003 dont 2 150 000 F de fonctionnement et 13 550 188 F de personnel. Elle comporte trois cliniques équipées de 23 fauteuils chacune et une policlinique. Actuellement, chaque clinique possède sa propre unité de stérilisation.

L'ordonnance

Cette ordonnance législative dépendante d'exécution du 20 novembre 2002 découle de la loi fédérale du 18 décembre 1970 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (loi sur les épidémies).

Elle concerne la prévention de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, autrement dit du prion. Le prion est une protéine anormale responsable de maladies mortelles du cerveau, comme la maladie de la vache folle, ou en l'occurrence, chez l'homme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Certaines maladies à prion sont d'origine inconnue.

L'ordonnance stipule que les ustensiles réutilisables doivent être à l'état stérile. Ils doivent être décontaminés, désinfectés et être passés dans un stérilisateur durant 18 minutes à 134 °C (art. 2) ; cela peut contraindre la clinique ou l'hôpital à renouveler certains dispositifs qui ne supporteraient pas cette procédure (art. 2).

Les hôpitaux et cliniques doivent exécuter cette ordonnance, les cantons veillent à l'exécution et la Confédération au progrès scientifique (art. 6).

L'ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2003 (art. 7).

L'article 6 stipule qu'une clinique a une année pour se mettre aux normes. Comme la SMD n'est pas considérée comme une clinique, elle a jusqu'au 1^{er} janvier 2005 pour se conformer à l'ordonnance.

La stérilisation actuelle

La stérilisation de la SMD ne répond pas aux normes imposées par l'ordonnance. En effet, les techniques de stérilisation, les équipements, l'intégralité de l'outillage et du matériel ne satisfont pas aux exigences d'une stérilisation moderne.

2. Objectifs visés et enjeux du projet

L'objectif visé est d'assurer un haut niveau de stérilisation et de respecter l'ordonnance.

La mise à niveau implique :

- La réorganisation complète des méthodes de travail

Toute la procédure de stérilisation sera tracée informatiquement, une étiquette à code-barre identifiera chaque instrument ou set d'instruments et une copie de ces étiquettes sera apposée sur le dossier du patient.

Le stockage des dispositifs médicaux (DM) stériles et la préparation des plateaux complets, auparavant distribués auprès des fauteuils dans chaque clinique, se fera dans les salles de préparation centrales de chaque clinique.

Les dispositifs médicaux « souillés » seront immédiatement pré-désinfectés dans des salles réservées à cet usage avant d'être acheminés vers la salle d'enlèvement des DM à stériliser.

La séparation physique du matériel stérile et du matériel à stériliser devra être assurée en tous temps.

- L'équipement des locaux

L'acquisition des nouveaux instruments ainsi que leur traçabilité et les nouvelles procédures de circulation de ces instruments nécessitent la mise en place de nouveaux équipements et mobiliers dans les cliniques tant pour les zones « propres » que les zones « sales ».

Il s'agit d'équiper 4 cliniques et polycliniques, ceci consiste principalement en un mobilier adapté à la confection et la distribution de traits composés des instruments nécessaires aux interventions sur les patients. En plus de la mise en place de ce mobilier, cette nouvelle organisation nécessite de légers travaux sur l'infrastructure du bâtiment, tels que plomberie et ventilation.

– La formation du personnel

Une formation de l'ensemble du personnel s'impose pour sensibiliser les acteurs aux enjeux liés à la stérilisation et à ses conséquences pratiques dans un contexte normatif beaucoup plus strict que par le passé.

Le coût de la formation sera assumé par la section de médecine dentaire dans le cadre de son budget ordinaire, sans augmentation des ressources.

– Le renouvellement complet de l'outillage

Tout l'outillage est à renouveler; en effet tous les DM sont gravés et rainurés, ce type d'outillage n'est pas conforme avec les normes de stérilisation actuelles qui imposent un état de surface exempt de toute aspérité, imperfection, rainurage ou gravage.

Les contres angles et les pièces à main ne sont pas prévus pour être stérilisés à la vapeur, ils doivent être renouvelés dans leur intégralité. Ce marché fait l'objet d'un appel d'offres conditionné par l'obtention des crédits du présent projet de loi (FAO du 8 novembre 2004).

– L'externalisation des opérations de stérilisation des DM auprès d'une unité de stérilisation centralisée

Les équipements de stérilisation utilisés aujourd'hui à la SMD, pour la plupart à gaz, n'assurent pas la traçabilité ni le respect de la norme par stérilisation à la vapeur d'eau à 134 degrés durant 18 minutes.

Compte tenu de l'ampleur de l'investissement, de la complexité de la mise en place d'une stérilisation centrale et du déménagement futur de la SMD dans l'étape 5 du CMU à l'horizon 2009/2010, la section de médecine dentaire, en accord et après un examen approfondi avec la faculté de médecine et le rectorat, a opté pour une sous-traitance de la « stérilisation des DM ».

Cette sous-traitance comprend l'ensemble des actes de stérilisation : l'enlèvement, le transport, la livraison, le nettoyage, le contrôle, l'entretien de routine, le conditionnement, la thermodésinfection, la stérilisation proprement dite et toutes les opérations liées à la traçabilité.

Ce marché fait l'objet d'un appel d'offres conditionné par l'obtention des crédits du présent projet de loi (FAO du 8 novembre 2004).

3. Coût du projet

L'investissement nécessaire à la mise en place de ce projet de stérilisation est évalué à 2 250 000 F d'investissement et à 550 000 F de fonctionnement annuel (Prestations de service pour la « stérilisation »).

La couverture financière des frais de fonctionnement annuels de 550 000 F sera assurée par des gains de productivité de la section de médecine dentaire et de façon transitoire par un soutien financier du rectorat.

Equipement salle centrale	100 000
Equipement salles cliniques	600 000
Outillage	1 550 000
INVESTISSEMENT	2 250 000

FUNCTIONNEMENT	550 000
-----------------------	----------------

4. Conclusion

En conclusion, la section de médecine dentaire doit renouveler tout son système de stérilisation, cela fait suite à l'ordonnance du 20 novembre 2002 qui prend effet le 1^{er} janvier 2005 pour la SMD.

Cette remise à niveau implique un renouvellement complet des méthodes de travail, du parc de matériel, une adaptation des locaux et le recours à une unité de stérilisation externe pour des frais de fonctionnement annuel de 550 000 F et un crédit d'investissement de 2 250 000 F.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1. Préavis technique du DF*
- 2. Tableau d'évaluation des charges financières moyennes*
- 3. Tableau d'évaluation de la dépense nouvelle et de la couverture financière*



Département des finances
Administration des finances de l'Etat

République et
Canton de Genève



PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement bouclement
 investissement autre

rubriques n° 35.00.00.506.65

1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 2 250 000 F pour la mise en conformité de la stérilisation à la section de médecine dentaire permettant d'assurer un haut niveau de stérilisation des dispositifs médicaux réutilisables et le respect de l'ordonnance fédérale sur la prévention de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

2. Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

(en millions de francs)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	
Charges financières [32 + 33]	0.06	0.04	0.42	0.31	0.31	0.31	0.31	(0.00)
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	
Total des charges de fonctionnement	0.06	0.04	0.42	0.31	0.31	0.31	0.31	(0.00)
Revenus liés à l'activité [40 + 41 + 43 + 45 + 4]	-	-	-	-	-	-	-	
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	
Total des revenus de fonctionnement	-	(0.00)						
Résultat net de fonctionnement	0.06	0.04	0.42	0.31	0.31	0.31	0.31	(0.00)

3. Financement

Une subvention fédérale de 675 000 F est prévue et sera comptabilisée sous la rubrique 35.00.00.660.65.

Ce crédit d'investissement devra être inscrit au budget d'investissement dès 2005.

Il devra entrer dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2005, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que la tranche du crédit d'investissement pourra être automatiquement versée.

4. Remarques

D'après les informations obtenues du département de l'instruction publique (DIP), un amendement au PB 2005 a été déposé et accepté par la Commission des finances visant à faire correspondre la tranche 2005 avec celle énoncée dans les tableaux financiers et le projet de loi. Le PB 2005 est, en l'état, surévalué d'un montant de 750 000 F.

L'exposé des motifs relève que l'externalisation des opérations de stérilisation des dispositifs médicaux auprès d'une unité de stérilisation centralisée générera des frais de fonctionnement annuels de 550 000 F qui seront compensés par des gains de productivité de la section de médecine dentaire et de façon transitoire par un soutien financier du Rectorat.

L'exposé des motifs relève également que le coût de la formation du personnel sera assumé par la section de médecine dentaire dans le cadre de son budget ordinaire, sans augmentation des ressources.

Eve Vaissade

Marc Gioria

Genève, le 2 février 2005

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs transmis le 13 janvier 2005 et les tableaux financiers transmis le 6 janvier 2005. L'Administration des Finances de l'Etat n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 3 février 2005

Signature du responsable financier :

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Mise en conformité de la stérilisation à la section de médecine dentaire

Projet présenté par le Département de l'instruction publique

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	61'875	43'313	423'313	309'313	309'313	309'313	309'313	-688
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (meubler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32 + 33]	61'875	43'313	423'313	309'313	309'313	309'313	309'313	-688
Intérêts (report tableau)	61'875	43'313	43'313	43'313	43'313	43'313	43'313	43'313
Amortissements (report tableau)	0	0	380'000	266'000	266'000	266'000	266'000	-44'000
Autres charges	0	0	0	0	0	0	0	0
Perte comptable [330]	0	0	0	0	0	0	0	0
Provision [338] (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges : revenus)	61'875	43'313	423'313	309'313	309'313	309'313	309'313	-688
Remarques :								
-								
-								
-								

Signature du responsable financier :

Date :

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Mise en conformité de la stérilisation à la section de médecine dentaire

Projet présenté par le Département de l'instruction publique

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Investissement brut	2'250'000	0	0	0	0	0	0	2'250'000
- Recette d'investissement	0	675'000	0	0	0	0	0	675'000
Investissement net	2'250'000	-675'000	0	0	0	0	0	1'575'000
Installation fixe (selon liste)	700'000	0	0	0	0	0	0	700'000
Recettes	0	210'000	0	0	0	0	0	210'000
Véhicule, machine et matériel (selon liste)	1'550'000	0	0	0	0	0	0	1'550'000
Recettes	0	465'000	0	0	0	0	0	465'000
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	61'875	43'313	423'313	309'313	309'313	309'313	309'313	-688
Intérêts	61'875	43'313	43'313	43'313	43'313	43'313	43'313	43'313
Amortissements	0	0	380'000	266'000	266'000	266'000	266'000	-44'000

charges financières récurrentes	2010	2011
	309'313	309'313
	43'313	43'313
	266'000	266'000

Signature du responsable financier :
Date :